



Département de Sciences Humaines et Sociales

Licence Action Sociale et de Santé

1^{ère} année

Année universitaire 2023-2024

PRÉSENTATION DE LA LICENCE ACTION SOCIALE ET DE SANTÉ

La formation Action Sociale et de Santé a une vocation professionnelle double en permettant :

- ❖ D'appréhender les métiers du secteur sanitaire et social, de niveau assistant ou cadre moyen.
- ❖ L'acquisition de connaissances et savoir-faire solides sur les publics pris en charge par ces institutions et la gestion organisationnelle de ces dernières.

Cette formation s'organise autour de l'acquisition de trois types de compétences et savoir-faire en lien avec le secteur sanitaire et social. Ces connaissances concernent :

- ❖ Le fonctionnement individuel et social : psychologie sociale, psychologie de la santé, sociologie de la jeunesse...
- ❖ Les institutions sociales et de santé, ainsi que leurs rôles : éducation pour la santé, politiques en direction de l'enfance et de la jeunesse...
- ❖ Les outils de gestion de l'organisation et des hommes : droit social, du travail, de la famille, gestion comptable et financière, ...

Cette formation intègre également des enseignements complémentaires permettant le développement d'une culture générale et de savoir-faire personnels : statistiques, langue étrangère, informatique, expression et communication...

La licence Action Sociale et de Santé forme les étudiants à :

- ❖ Comprendre l'individu dans sa dimension psychologique et sociologique.
- ❖ Connaître le secteur sanitaire et social et de santé ainsi que le rôle des acteurs de ce secteur.
- ❖ Connaître l'organisation, sa gestion et sa stratégie.
- ❖ Connaître des outils comptables et juridiques.
- ❖ Savoir gérer une petite organisation ou une équipe au sein d'une organisation.
- ❖ Savoir obtenir des données et créer des conditions d'évaluation (enquêtes).

Admissions :

La licence recrute des titulaires d'un baccalauréat ou du DAEU A ou B. Les étudiants ayant validé une ou deux années post-bac peuvent être candidats à une entrée directe en L2 ou L3 à condition de posséder une formation en lien avec le secteur sanitaire ou social (ex. : DUT Carrières Sociales) ou de connaissances importantes en gestion des organisations (ex. : DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, L1/L2 Gestion/Droit/Éco, BTS avec dominante gestion...). Les étudiants admis directement en L2 ou L3 peuvent soumettre à la Direction des Etudes, et cela à la rentrée universitaire, une demande de validation d'Unités d'Enseignements acquises antérieurement dans une autre formation. L'approbation ou non sera du ressort de la Direction des Etudes. La demande est à formuler au secrétariat pédagogique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La première année de Licence Action Sociale et de Santé est ouverte à tous les bacheliers. La majorité des inscrits se destine à des métiers dans le secteur sanitaire et social au sens large, néanmoins une grande partie des inscrits a passé les concours des écoles paramédicales et est soit sur liste d'attente, soit dans l'intention de repasser les concours l'année suivante. Une autre partie de l'effectif est constituée d'étudiants attendant de passer des concours d'entrée dans des écoles de travailleur social.

La licence ASS a pour principal objectif de préparer aux emplois dans le domaine de la coordination, la gestion et le management des équipes travaillant dans le domaine sanitaire et social. Elle ne prépare pas prioritairement aux métiers du travail social. Elle ne prépare pas aux métiers du domaine paramédical.

Principaux débouchés :

- ✓ Collectivités territoriales (sur concours ou contrats) : attaché territorial pour de nombreux postes relevant du secteur sanitaire et social au niveau départemental ou local (ex. : inspecteur responsable du suivi des établissements sociaux et médico-sociaux, responsable du secteur petite enfance, directeur de l'insertion...).
- ✓ Associations et services du secteur sanitaire, social et de l'emploi : assistant technico-administratif, assistant responsable de projet, assistant chargé de développement social, chargé d'études ou d'opération de développement, coordonnateur de dispositif de développement et de schémas locaux (ex. : insertion professionnelle des handicapés, services de maintien à domicile des personnes âgées...).
- ✓ Établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics ou privés : attaché d'administration hospitalière, cadre administratif, adjoint de direction d'établissement sanitaire et social (ex. : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, centres socio-éducatifs, foyers d'hébergement...).
- ✓ Établissements publics ou privés du secteur de l'emploi : personnel d'encadrement de l'ANPE, conseiller en insertion professionnelle...
- ✓ Mutuelles et organismes de sécurité sociale : personnel d'encadrement, chargé de mission ou de projet, conseiller de clientèle ou commercial.
- ✓ Dans le secteur privé : assistant de ressources humaines, conseiller et/ou responsable de secteur dans une agence de travail temporaire, assistant de services de promotion des services à la personne.

Poursuite des études :

Le Master Intervention et Développement Social (IDS) proposé à l'UBS constitue une filière adaptée aux étudiants de la licence Action Sociale et de Santé souhaitant poursuivre leurs études dans le management social. Un accès à d'autres Masters de l'UBS pour lesquels une connaissance en management social et du travail est requise sont également envisageables (ex. : Master Management des Ressources Humaines). L'accès à d'autres Masters hors de l'UBS demandant des connaissances préalables en management social, de santé et du travail sont également possibles (Santé Publique, Action Sociale, Prévention, Ressources Humaines...).

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ANNÉE 2022-2023

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez le secrétariat pédagogique du département Action Sociale et de Santé (ASS) : Anaïs HENRIETTE

02 97 87 29 33

anais.henriette@univ-ubs.fr

Pré-rentree L1

Votre présence est obligatoire

Mardi 05 septembre 2023 à 13h

Présentation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et des Activités d'Ouverture (AO)

Mercredi 06 septembre 2023 à 14h45

Premier semestre du 11 septembre 2021 au 12 janvier 2024

Début des cours

Lundi 11 septembre 2023

Vacances de la Toussaint

Du samedi 28 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023

Vacances de Noël

Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 07 janvier 2024

Examens premier semestre, 1^{ère} session

Du vendredi 15 décembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023 et
Du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 12 janvier 2024

Deuxième semestre du 19 janvier au 15 mai 2024

Début des cours

Vendredi 19 janvier 2024

Vacances d'hiver

Du samedi 24 février 2024 au dimanche 03 mars 2024

Vacances de printemps

Du samedi 20 avril 2024 au dimanche 28 avril 2024

Examens second semestre, 1^{ère} session

Du lundi 29 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024

Examens premier semestre, 2^{ème} session

Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 14 juin 2024

Examens second semestre, 2^{ème} session

Du lundi 17 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024

CALENDRIER 2023-2024

2023				2024							
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 V	1 D	1 M Toussaint	1 V	1 L Semaine 1	1 J	2	1 V	1 M Semaine 14	1 S	1 L Semaine 27	1 J
2 S	2 L Semaine 40	2 J	2 S	2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V
3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L Semaine 23	3 M	3 S
4 L Semaine 36	4 M 4	4 S	4 L Semaine 49	4 J	4 D	4 L Semaine 10	4 J	4 S	4 M délibérations	4 J	4 D
5 M rentrée	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M session 1	5 V	5 L Semaine 32
6 M Universitaire	6 V	6 L Semaine 45	6 M 12	6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J semestre 2	6 S	6 M
7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 M	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M
8 V	8 D	8 M 8	8 V	8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J
9 S	9 L Semaine 41	9 J	9 S	9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M délibérations	9 V
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M session 2	10 S
11 L Semaine 37	11 M 5	11 S	11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L Semaine 33
13 M 1	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M
15 V	15 D	15 M 9	15 V	15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S
18 L	18 M 6	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L Semaine 34
20 M 2	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M
22 V	22 D	22 M 10	22 V	22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J
23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S
25 L	25 M 7	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L Semaine 35
27 M 3	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M
29 V	29 D	29 M 11	29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V
	31 M	31 D	31 D	31 M		31 D	31 V	31 V		31 M	31 S

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE ET LES COORDINATEURS DU DÉPARTEMENT POLITIQUE SOCIALE ET SANTÉ PUBLIQUE

Direction du Département : Juliette HONTEBEYRIE

Direction des études de Licence 1 : Olatoyé KOTCHIKPA

Direction des études de Licence 2 : Claudie ABIVEN

Direction des études de Licence 3 : Alexandre VAYER

L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'enseignants-chercheurs titulaires (professeurs et maîtres de conférences) et d'enseignants titulaires.

Contacts enseignants :

Claudie Abiven	claudie.abiven@univ-ubs.fr
Arnaud Aldeguer	arnaud.aldeguer@univ-ubs.fr
Florence Douguet	florence.douguet@univ-ubs.fr
Juliette Hontebeyrie	juliette.hontebeyrie@univ-ubs.fr
Virginie Le Bris-Fontier	virginie.le-bris-fontier@univ-ubs.fr
Olatoyé Kotchikpa	olatoye.kotchikpa@univ-ubs.fr
Angélique Martin	angelique.martin@univ-ubs.fr
Sebastien Meineri	sebastien.meineri@univ-ubs.fr
Thierry Morineau	thierry.morineau@univ-ubs.fr
Alexandre Vayer	alexandre.vayer@univ-ubs.fr

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés en semestres sous la forme d'unités individuellement capitalisables par année (**UE**) et affectées d'un nombre de crédits **ECTS** (« crédits européens de transfert »).

Chaque année de la Licence se compose de 12 unités d'enseignements (UE) réparties de manière égale sur les deux semestres. Le descriptif des différentes UE est disponible dans les pages suivantes du présent livret.

Les cours sont donnés sous forme de CM (cours magistraux) destinés à l'ensemble des étudiants, d'autres sous forme de TD (travaux dirigés) pour des groupes d'environ 40 étudiants. La répartition des étudiants dans les différents groupes de TD est faite en septembre par le Directeur de Études et devra être impérativement respectée.

Les emplois du temps hebdomadaires sont disponibles après la réunion de pré-rentrée, sur le tableau d'affichage dans le Hall du Paquebot et sur l'Environnement Numérique de Travail de chaque étudiant

- L'inscription pédagogique est obligatoire pour chaque année et elle est faite en septembre pour les deux semestres. La signature d'un contrat pédagogique est également obligatoire :
 - Elle entraîne l'inscription aux examens des 2 sessions pour chaque semestre.
 - Elle s'effectue lors de la semaine de prérentrée à l'issue de la réunion d'information (présence obligatoire et indispensable).

Dans la mesure du possible, les informations nécessaires pour le bon déroulement de l'année universitaire sont disponibles sur le tableau d'affichage du Département, Hall du Paquebot au rez-de-chaussée. Il est indispensable pour les étudiants de consulter le plus souvent possible ces tableaux ainsi que leur Environnement Numérique de Travail.

Les modalités d'examens et la charte des examens sont affichées sur le même panneau, ainsi que le calendrier des examens.

Toute situation particulière devra être matérialisée sous forme d'un contrat pédagogique. Tout changement dans le contrat pédagogique qui ne sera pas validé par le directeur des études et dont le secrétariat pédagogique ne sera pas informé empêchera la saisie des notes au moment des examens.

ORGANISATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (U.E.)

Chaque semestre est composé de 6 Unités d'Enseignement (UE). Ces UE représentent des champs disciplinaires-clefs pour accéder aux compétences dans la gestion et l'administration de structures en santé ou dans le domaine social : psychologie, sociologie, politiques de la santé et du social, économie et gestion, droit, langue. L'Unité d'Enseignement Commun permet à l'étudiant d'ouvrir son champ de connaissances sur d'autres disciplines, que celles propres à la formation.

Semestre 1

- Psychologie et Sociologie (UE1)
- Politique de santé et politiques sociales (UE2)
- Droit (UE3)
- Économie et Gestion (UE4)
- Approches professionnelles des secteurs de la santé et du social (UE5)
- Activité d'ouverture, LV1 (Anglais), initiation à la recherche documentaire (UE6)

Semestre 2

- Psychologie (UE1)
- Sociologie (UE2)
- Politiques de santé et politiques sociales (UE3)
- Économie et Gestion (UE4)
- Approches professionnelles des secteurs de la santé et du social (UE5)
- Activité d'ouverture et LV1 (Anglais) (UE6)

Tout au long de la formation, c'est-à-dire durant les années de licence 1, 2 et 3, l'étudiant retrouvera des matières regroupées sous des Unités d'Enseignement similaires à celles composant la première année de licence AS

Licence Action Sociale et de Santé - Semestre 1

(Les volumes horaires ne sont présentés qu'à titre indicatif)

ETC	Coeff	Unité d'Enseignement (UE)	Matières	Nombres d'heures		Modalités de contrôle		Coeff	Enseignants
				CM	TD	Session 1	Session 2		
5	1	Psychologie-Sociologie	Introduction à la Sociologie (1/2)	12	12	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	V. Le Bris-Fontier
			Introduction à la Psychologie	12	12	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	A. Martin
5	1	Politiques de santé et politiques sociales	Introduction à la santé publique (1/2)	16	8	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	C.Abiven
			Fondamentaux de la protection sociale (1/2)	12	8	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	O. Kotchikpa
5	1	Droit	Connaissance des institutions	14	4	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	C.Abiven
			Introduction Au droit (1/2)	14	4	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	H. Renaudie
5	1	Economie Gestion	Economie générale (1/3)	14	8	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	F. Graff
			Comptabilité-Gestion		18	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	A. Aldeguer
5	1	Approches professionnelles des secteurs de la santé et du social	Questions actuelles en social et santé	14	8	Contrôle continu	Ecrit 1h	1	O. Kotchikpa
			Métiers et pratiques des interventions sociales et de santé (1/2)	12		Contrôle continu	Ecrit 1h	1	
5	1	Unité d'Enseignement Complémentaire	Anglais		18	Contrôle Continu *	Ecrit 2h	1	B.Cointo, F. Martin
			Activité d'Ouverture (AO)	Voir AO		Voir AO	Voir AO	1	Voir AO
			Initiation à la recherche documentaire		2				BU – S. Malvoisin

*Contrôle Continu d'expression orale (coef.1) + contrôle continu de compréhension orale (coef.1) + Contrôle terminal écrit (coef 2).

Licence Action Sociale et de Santé - Semestre 2

(Les volumes horaires ne sont présentés qu'à titre indicatif)

ETC	Coef f	Unité d'Enseignement (UE)	Matières	Nombre s d'heures		Modalités de contrôle		Coef f	Enseignants
				CM	TD	Sessio n 1	Sessio n 2		
5	1	Sociologie	Introduction à la Sociologie (2/2)	12	12	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	V. Le Bris-Fontier
			Sociologie de la famille	12	12	Contrôle Continu *	Ecrit 1h	1	A.Vayer
5	1	Psychologie	Psychologie de l'enfant	14	12	Contrôle pratique	Ecrit 1h	1	A. Martin
			Neuropsychologie	14	8	Ecrit 1h	Ecrit 1h		T. Morineau
5	1	Politiques de santé et politiques sociales	Introduction à la santé publique (2/2)	16	8	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	C. Abiven
			Fondamentaux de la protection sociale (2/2)	12	8	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	O. Kotchikpa
5	1	Economie Gestion	Economie générale (2/3)	14	8	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	F.Graff
			Comptabilité-Gestion		18	Ecrit 1h	Ecrit 1h	1	A.Aldeguer
5	1	Approches professionnelles des secteurs de la santé et du social	Introduction à la communication	10	8	Contrôle continu	Ecrit 1h	1	O.Kotchikpa
			Métiers et pratiques des interventions sociales et de santé (2/2)	12		Contrôle continu	Ecrit 1h	1	
			Introduction au droit (2/2)	6		Ecrit	Ecrit 1h	1	H. Renaudie
5	1	Unité d'Enseignement Complémentaire	Anglais		18	Contrôle Continu **	Ecrit 2h	1	B.Cointo, F. Martin
			Activité d'Ouverture (AO)	Voir AO		Voir AO	Voir AO	1	Voir AO

* Ecrit 1h (coefficient 2) et note d'exposé sur texte en groupe (coefficient 1)

**Contrôle Continu d'expression orale (coef.1) + contrôle continu de compréhension orale (coef.1) + Contrôle terminal écrit (coef 2).

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1

UE 1 : PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE

Introduction à la sociologie 1/2 (12h CM et 12h TD) : Virginie Le Bris-Fontier

Dans un premier temps, il s'agit de familiariser les étudiants à la démarche sociologique en apportant les connaissances de base permettant de délimiter l'objet d'étude de la discipline et d'en appréhender les méthodes (exemples d'enquêtes, recherches). Ensuite, nous traitons les étapes de la pensée sociologique, depuis la naissance de la discipline jusqu'à nos jours ainsi que les différentes écoles de pensées.

Introduction à la psychologie (12h CM et 12h TD) : Angélique Martin

Le cours magistral (CM) a pour objectif de décrire de façon non exhaustive les principales disciplines de la psychologie et d'en aborder les grands courants théoriques. Les travaux dirigés (TD) seront l'occasion de revenir sur les concepts vus en cours, de les approfondir et de réaliser des exercices sur la base de documents ou de mises en situation.

UE 2 : POLITIQUES DE SANTE ET POLITIQUES SOCIALES

Introduction à la santé publique (16h CM et 8h TD) : Claudie Abiven

Connaissances fondamentales en Santé publique :

Le cours a pour objectifs de présenter les notions de santé et de santé publique, leurs évolutions historiques, les indicateurs et déterminants de l'état de santé des populations, les grands principes d'intervention et les principaux acteurs et institutions de santé publique.

Les travaux dirigés (TD) permettront quant à eux, de revenir sur les notions vues en cours, de les approfondir et de réaliser des exercices sur la base de documents ou de mises en situation.

Fondamentaux de la protection sociale ½ (12h CM et 8h TD) : Olatoyé Kotchikpa

À travers les différents principes fondateurs de la protection sociale, cet enseignement vise à comprendre l'origine historique, philosophique et sociologique du système de protection sociale français. Grâce aux différentes notions, les étudiants seront en mesure d'en contextualiser les fondamentaux et de comprendre les nouveaux défis liés à l'évolution de nos sociétés.

Les séances de TD permettront de revenir de façon concrète illustrée et problématisée, sur les concepts abordés en CM. Les étudiants seront alors en mesure de faire des liens entre le fonctionnement des structures de la protection sociale habilités à la prise en charge des usagers, et leurs modalités d'agissement (branches : famille, maladie, retraite, accidents du travail d'autonomie, cotisations et recouvrement).

UE3 : Droit

Connaissance des institutions (14h CM et 4h TD) : Claudie Abiven

Cet enseignement présentera l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques et administratives. Il s'agira d'appréhender les caractéristiques générales de la constitution, des

institutions politiques, des collectivités territoriales et des institutions judiciaires. Les séances de travaux dirigés permettront d'approfondir la présentation de ces différentes institutions à travers l'étude de documents variés et de recherches menées par les étudiants.

Introduction au Droit (14h CM et 4h TD) Hania Renaudie

Le cours présentera les éléments introductifs suivants :

- Droit objectif / droits subjectifs
- Les sources du droit
- L'organisation judiciaire
- Le procès
- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale
- Personnalité juridique
- Qualité juridique des personnes dans l'action sanitaire et sociale

UE4 -Economie et Comptabilité-Gestion

Economie générale (14h CM et 8h TD) : Frédéric Graff

La problématique de l'enseignement d'économie générale au premier semestre consiste à montrer en quoi, la logique de marché semble en mesure de pouvoir coordonner toutes les activités humaines. Après avoir vu en introduction qu'il n'y a pas un, mais plusieurs marchés qui sont interdépendants, le cours magistral (CM) consiste à présenter de manière simplifiée les mécanismes de marché en concurrence pure et parfaite. Les TD sont construits sur la trame du CM. Il s'agit d'illustrer ce dernier en répondant à des questions sur documents. Le partiel est conçu sur la base du TD et du CM ; donc tous les exercices portent sur des notions et mécanismes qui ont été abordés dans ces deux modalités d'enseignement.

Comptabilité et Gestion (18h TD) : Arnaud Aldegue

Les TD se déroulent sous forme de TD avec une alternance entre des apports théoriques et des mises en application sous forme d'exercices.

- Le patrimoine de l'entreprise : le bilan
- L'activité de l'entreprise : Le compte de résultat
- L'enregistrement des opérations : la notion de compte L'organisation comptable générale

UE 5 : Approches professionnelles des secteurs de la santé et du social

Questions actuelles en social et santé (14h CM et 8h TD) : Olatoyé KOTCHIKPA

Les développements dans les domaines de la biologie et de la médecine et les capacités techniques de collecte et de traitement des données de santé de chacun, soulèvent des questions essentielles concernant les usages qui peuvent en être faits par les institutions publiques et privées. La mise en œuvre de ces techniques concerne chaque individu tout au long de son existence, quel que soit son état de santé et sa vulnérabilité physique et sociale (âge, handicap...). Ces questions mettent en jeu des principes fondamentaux communs, notamment celui fondateur de la dignité de l'être humain, la protection de l'autonomie, la protection de l'intégrité du corps humain ainsi que le principe de justice.

Ce cours présente l'état des réflexions éthiques qui s'appuient sur ces principes ; il prend en compte plusieurs champs où une réflexion éthique a été engagée - médical, social, technique, juridique.

Le but est de permettre à chacun de comprendre les débats actuels tout en mesurant l'impact de ses valeurs et de sa responsabilité individuelle qu'il peut engager en situation professionnelle.

Métiers et pratiques des interventions sociales et de santé (12h CM) Mickaël. Leblond, directeur de l'association Défis 4h

L'ADN du social et du médico-social

L'étude des politiques sociales et de santé se situent au croisement de plusieurs disciplines, champs scientifiques et secteurs professionnelles. Ainsi, nous tenterons d'élucider la question d'un possible « ADN » du médico-social au travers d'une approche des différentes « séquences » susceptibles de le constituer. Les institutions, les missions et les acteurs seront identifiés. La relation usager-institution sera analysée et contextualisée tant au niveau local que dans l'optique des enjeux européens. L'objectif est de permettre à l'étudiant d'identifier les institutions, les politiques, les acteurs et les enjeux sur les territoires. 3 cours magistraux de 2 heures seront consacrés à une approche professionnelle des institutions, des acteurs, des missions et des enjeux et ce afin de contextualiser l'interventions des professionnelles qui suivront ces cours introductifs. 3 cours magistraux de 2 heures seront consacrés à la présentation des métiers et pratiques des interventions sociales et de santé.

UE 6 : UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMMUNS ET LANGUES VIVANTES

Anglais (18h TD) : Benoît Cointo, Frédérique Martin

Les cours auront pour objectif de faire progresser les étudiants dans les cinq compétences définies par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) (production et compréhension écrites et orales, interaction orale).

Activité d'Ouverture – A.O. :

L'Activité d'Ouverture comprend un ensemble d'enseignements proposés par l'UBS (Voir livret spécifique)

Initiation à la recherche documentaire (2h TD): Sophie Malvoisin (Bibliothèque Universitaire)

Semestre 2

UE 1 : SOCIOLOGIE

Introduction à la sociologie 2/2 (12h CM et 12h TD) : Virginie Le Bris-Fontier

Le cours a pour objectif d'aborder une thématique qui permet d'étudier les phénomènes sociétaux actuels pour questionner plus largement des processus sociaux, les rapports sociaux, les inégalités. Ainsi, nous abordons le suicide (théories sociologiques depuis Durkheim) et plus particulièrement chez les agriculteurs (mal-être, épuisement professionnel, souffrance sociale, risques psychosociaux et suicidaires).

Sociologie de la famille (12h CM et 12h TD) : Alexandre Vayer

Ce cours présente l'approche sociologique de la famille comme construction sociale au travers de l'évolution historique de la famille en occident, de ses invariants anthropologiques et des principales théories sociologiques qui ont marqué ce champ. Seront abordés également les représentations sociales et culturelles de la famille, de l'enfant et des rôles parentaux ainsi que les rapports entre famille, société et institutions.

UE 2 : PSYCHOLOGIE

Psychologie de l'enfant (14h CM et 12h TD) : Angélique Martin

L'objectif des cours magistraux (CM) est d'exposer les principales approches théoriques qui constituent la diversité et la complémentarité des connaissances psychologiques qui concernent l'enfant. Nous étudierons le développement affectif, cognitif, social et moteur de l'enfant et de l'adolescent.

Les travaux dirigés (TD) seront consacrés d'une part à l'approfondissement de certaines notions et concepts abordés en cours et d'autre part à la réalisation d'un dossier de groupe.

Neuropsychologie (14h CM et 8h TD) : Thierry Morineau

Cet enseignement propose une initiation à la compréhension du système nerveux chez l'humain et de ses pathologies. Les différentes fonctions et structures anatomiques composant le système nerveux sont présentées (système nerveux central, périphérique, neurovégétatif, composants du cerveau, moelle épinière,...). Les effets sur l'individu de différentes pathologies touchant le système nerveux sont expliqués, comme l'infirmité motrice cérébrale, les traumatismes crâniens, les accidents vasculaires cérébraux. Le processus de vieillissement neurologique et les démences séniles associées, comme la maladie d'Alzheimer, sont décrits. Une première approche des différentes formes de troubles neuropsychologiques touchant le langage, la perception, la reconnaissance, ou encore la mémoire est également proposée. Les Travaux Dirigés portent sur une meilleure compréhension de l'impact du système nerveux sur le corps, et sur une initiation à des tests en neuropsychologie. Des documents numériques ainsi qu'un didacticiel sont mis à la disposition des étudiants pour les aider dans leur apprentissage.

UE 3 : POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTE

Introduction à la santé publique 2/2 (16h CM, 8h TD) : Claudie Abiven

Les fondamentaux de l'épidémiologie :

Le cours a pour objectifs de présenter les grands principes et méthodes épidémiologiques, les modalités de la mesure du risque en épidémiologie, les sources de données et les différents types d'études épidémiologiques utilisés pour les enquêtes en population, la mise en œuvre de l'enquête sur le terrain, l'interprétation et la communication des résultats.

Les travaux dirigés (TD) permettront quant à eux, de revenir sur les notions vues en cours, de les approfondir et de réaliser des exercices sur la base de documents ou de mises en situation.

Fondamentaux de la protection sociale ½ (12h CM et 8h TD) : Olatoyé Kotchikpa

À travers les différents principes fondateurs de la protection sociale, cet enseignement vise à comprendre l'origine historique, philosophique et sociologique du système de protection sociale français. Grâce aux différentes notions, les étudiants seront en mesure d'en contextualiser les fondamentaux et de comprendre les nouveaux défis liés à l'évolution de nos sociétés.

Les séances de TD permettront de revenir de façon concrète illustrée et problématisée, sur les concepts abordés en CM. Les étudiants seront alors en mesure de faire des liens entre le fonctionnement des structures de la protection sociale habilités à la prise en charge des usagers, et leurs modalités d'agissement (branches : famille, maladie, retraite, accidents du travail d'autonomie, cotisations et recouvrement).

UE 4 : ECONOMIE ET GESTION

Economie générale (14h CM et 8h TD) : Frédéric Graff

La problématique de l'enseignement d'économie générale du deuxième semestre consiste en une initiation à l'analyse macroéconomique de l'économie nationale.

Après avoir expliqué en introduction que la comptabilité nationale constitue une représentation de l'économie nationale, le cours magistral (CM) consiste à aborder dans un premier temps la mesure de l'activité économique ; c'est-à-dire le PIB et ses limites. Dans un deuxième temps, nous abordons la répartition et l'utilisation de la production à travers les comptes dits PERUC. Les TD sont construits sur la trame du CM. Il s'agit d'illustrer ce dernier en répondant à des questions sur

documents. Le partiel est conçu sur la base du TD et du CM ; donc tous les exercices portent sur des notions et mécanismes qui ont été abordés dans ces deux modalités d'enseignement.

Comptabilité-Gestion (18h TD) : Arnaud Aldeguer

Les TD se déroulent sous forme d'une alternance entre des apports théoriques et des mises en application sous forme d'exercices et visent à approfondir les principes généraux de la comptabilité étudiés au cours du 1er semestre.

- La facturation
- La TVA
- L'acquisition des immobilisations

UE 5 : Approches professionnelles des secteurs de la santé et du social
--

Introduction à la communication (10h CM et 8h TD) : Olatoyé Kotchikpa

La communication reste l'outil indispensable de toute structure et institution qui cherche à informer, transmettre des valeurs ou modifier des comportements à risque. Elle revêt plusieurs formes en fonction des objectifs de la structure. Cet enseignement permettra aux étudiants de connaître les bases de la communication et d'en saisir les différentes formes usitées par les structures relevant des champs de la santé et du social.

Les séances de TD seront l'occasion pour les étudiants de créer des outils de communications qui seront appliqués à des projets concrets.

Métiers et pratiques des interventions sociales et de santé (2/2) :

Coordination et parcours : professions et dynamiques du secteur sanitaire et social

Nous consacrerons cette seconde partie du programme à analyser l'organisation et les enjeux institutionnels de l'accompagnement multidisciplinaire et collaboratif dans le secteurs sociaux et médico-sociaux. Nous serons amenés à questionner la coordination des interventions dans un contexte et des logiques de décloisonnement des interventions. L'objectif est ici de permettre à l'étudiant de mettre en adéquation son projet professionnelle avec les offres de services des différents secteurs. 3 cours magistraux seront consacrées à l'étude des ESMS et à la question de la coordination dans le secteur social et médico-social. 3 cours magistraux de 2 heures seront consacrés à la présentation des métiers et pratiques de coordination dans le secteur social et médico-social.

Introduction au Droit ½ (6h) : Hania Renaudie

UE 6 : UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMMUNS ET LANGUES VIVANTES

Anglais (18h TD) : Benoît Cointo

Les cours auront pour objectif de faire progresser les étudiants dans les cinq compétences définies par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) (production et compréhension écrites et orales, interaction orale).

Activité d'Ouverture – A.O. :

L'Activité d'Ouverture comprend un ensemble d'enseignements proposés par l'UBS (Voir document spécifique)

QUELQUES POINTS PRATIQUES

SCOLARITE LICENCE

1-Contrat pédagogique

Tout·e·s les étudiant·e·s doivent s'inscrire « pédagogiquement », c'est-à-dire remplir le « contrat pédagogique » remis lors de la réunion de pré-rentrée. Ce document est indispensable à l'administration pour connaître votre choix d'option en langue vivante (LANSAD) et en activité d'ouverture (AO) puis vous affecter un groupe. Si vous n'avez pas pu assister à la pré-rentrée ou y rendre votre contrat, il est impératif de se rapprocher au plus tôt de votre directrice ou directeur d'études ou bien de votre secrétariat pédagogique.

En parallèle, chaque étudiant·e de licence doit compléter le contrat de réussite CONPERE sur son environnement numérique de travail (ENT). Celui-ci permet notamment, le cas échéant, d'apporter des précisions sur votre statut et sur vos aménagements d'études (inscription dans un autre cursus, pratique sportive ou artistique intensive, non-assidu·e, etc). Il est signé numériquement par l'étudiant puis par la directrice ou le directeur d'études pour validation.

2-Assiduité (et étudiants boursiers)

Tout·e étudiant·e est soumis·e à une obligation d'assiduité aux cours, aux évaluations de contrôle continu ainsi qu'aux examens.

Si vous êtes **boursière.sier**, un manquement à cette obligation peut entraîner la suspension du versement de la bourse ainsi que le remboursement des sommes déjà versées.

3-Statut d'étudiant·e· non-assidu·e

Les étudiant·e·s exerçant une activité professionnelle supérieure à 10 heures par semaine peuvent bénéficier du statut d'étudiant·e· non-assidu·e afin de leur permettre de concilier leur travail salarié et leurs études. Pour en bénéficier, il convient de déposer une demande accompagnée des pièces justificatives auprès du secrétariat de scolarité de votre département de formation. En cas d'acceptation par la directrice ou le directeur de votre année d'études, vous êtes autorisé·e à ne pas assister à partie ou totalité des enseignements. Vous devrez vous présenter aux mêmes examens partiels et terminaux que les étudiant·e·s assidu·e·s. Des modalités particulières peuvent s'appliquer dans le cas de matières contenant du contrôle continu (se reporter aux tableaux des modalités de contrôle des connaissances de l'année concernée).

Les étudiant·e·s boursières.siers ne peuvent en aucun cas prétendre au statut non-assidu.

4-Evaluations

Les examens de contrôle continu se déroulent tout au long de chaque semestre.

Une session d'examens est organisée à l'issue de chacun des deux semestres : les examens dits « partiels » à l'issue du premier semestre et les examens dits « terminaux » à l'issue du second. Les périodes auxquelles ils se déroulent sont indiquées sur le calendrier universitaire et les dates sont communiquées au moins 15 jours avant la première épreuve par voie d'affichage et par courriel sur votre adresse étudiante. Veillez à consulter régulièrement le panneau d'affichage, vos courriels et l'ENT pour d'éventuels changements de salles. La présence devant la salle d'examen est obligatoire 15 minutes avant le début de l'épreuve. Les étudiants devront impérativement présenter leur carte d'étudiant·e.

L'absence aux examens, qu'il s'agisse d'un contrôle continu ou d'un examen terminal, même justifiée par un certificat médical, n'ouvre droit à aucune épreuve de rattrapage et est sanctionnée par un 0/20.

Tout·e étudiant·e est réputé·e avoir pris connaissance du règlement des études et des examens, qui détaille le fonctionnement des formations et renseigne, notamment, sur les procédures de recours ou les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude. Celui-ci est consultable dans l'espace « UFR LLSHS, Scolarité » de la plateforme pédagogique Moodle, elle-même accessible via l'ENT.

5-Résultats et validation de la Licence

Une unité d'enseignement (UE) est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation entre les matières (affectées de leur coefficient) constitutives de l'UE.

Le semestre est validé lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation entre UE (affectées de leur coefficient) constitutives de celui-ci.

L'année est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation des semestres constitutives de celle-ci.

La Licence est validée à la condition que chaque année de licence (L1, L2, L3) soit validée.

6-Second session dite « de rattrapage »

En cas d'échec à la première session, l'étudiant doit se présenter à la seconde session, dite « de rattrapage ».

IL ou elle ne repasse alors **que** les épreuves auxquelles il.elle **n'a pas obtenu la moyenne dans les unités non acquises.**

Ainsi, si vous avez validé un semestre, vous ne pouvez et ne devez présenter aucune des épreuves de ce semestre, quand bien même il y aurait des matières dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. Dans le ou les semestres non obtenus, vous ne devrez et ne pourrez repasser que les épreuves pour lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne qui se trouvent dans les UE dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. En effet, une UE validée est acquise à vie et ne peut ni ne doit être repassée.

Mais attention, inversement, une note de matière supérieure à la moyenne n'est conservée que d'une session d'examens à l'autre. En cas d'échec à l'UE, au semestre et à l'année dont elle fait partie, il faudra la repasser l'année suivante.

Les notes de la seconde session se substituent à celles de la première, même si elles sont inférieures. Ainsi, si un-e étudiant-e ne se présente pas en session 2 à une épreuve à laquelle il ou elle devait se présenter, la note de 0 remplace la note obtenue en session 1.

7-Consultation des copies

À l'issue de chacune des deux sessions d'examens, les étudiant-e-s pourront consulter leurs copies auprès des enseignant-e-s concerné-e-s, à la date fixée par les directeurs d'études et consultable sur le panneau d'affichage ou communiquée par courriel. Il n'y aura aucune consultation individuelle au secrétariat.

8-Ajourné-e Autorisé-e à Continuer (AJAC)

À l'issue des délibérations de la session 2, les étudiant-e-s ajourné-e-s ayant acquis un semestre et 15 ECTS du semestre non-acquis peuvent être autorisé-e-s par le jury d'année à s'inscrire dans l'année supérieure (de la même mention de licence L2 ou L3). Dès lors, ils sont dits Ajourné-e Autorisé-e à Continuer et sont autorisés à suivre les cours de l'année supérieure. Néanmoins, il leur faudra obtenir le semestre manquant avant de pouvoir se présenter aux examens de l'année supérieure. Un document contractuel, élaboré par les deux directeurs d'études concernés et contresigné par l'étudiant stipule les UE ou semestre à passer obligatoirement en session 1 puis en session 2.

Se renseigner auprès des directeurs d'études et/ou du secrétariat.

9-Redoublement

En cas de redoublement, seules les unités d'enseignement (UE) dont la note moyenne est supérieure ou égale à 10 se conservent d'une année sur l'autre (= unités acquises). Les notes au-dessus de la moyenne dans une UE non-acquise ne se conservent pas d'une année sur l'autre – l'étudiant.e doit suivre de nouveau ces enseignements et passer les examens.

10-Informations générales

Le-la secrétaire de scolarité de votre formation est votre interlocuteur privilégié pour toutes demandes d'informations.

Un grand nombre d'informations concernant la scolarité se trouvent sur votre ENT – consultez les pages régulièrement pour accéder : au règlement des examens, au règlement de la licence, à la composition des jurys, AO, Landsad, stage, etc.

Toutes les informations concernant la scolarité se trouvent sur votre ENT, plateforme Moodle : <https://moodle.univ-ubs.fr/course/view.php?id=2475> R

CONNEXION WIFI

Pour accéder à la plateforme « Partage » pour la messagerie collaborative :

<https://17017.univ-ubs.fr/documentation/display/DOC/Mes+premiers+pas>

Configuration du réseau WiFi Eduroam à destination des utilisateurs de l'UBS :

Nom (SSID) du réseau	eduroam
Identifiant de connexion	Votre identifiant de connexion UBS suivi de @univ-ubs.fr <i>exemple pour un personnel : untel@univ-ubs.fr</i> <i>exemple pour un étudiant : e1234567@univ-ubs.fr</i>
Mot de passe	Votre mot de passe UBS

Sur certains appareils, il peut vous être demandé de valider le certificat de notre serveur d'authentification. Dans ce cas le nom de ce certificat est, depuis le 5 juin 2018 : **DigiCert Assured ID Root CA**.

Le Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIOIP)

Toute l'équipe accueille et propose un conseil personnalisé aux étudiants dans le cadre d'une orientation ou d'une réorientation, mais aussi dans le cadre de leur insertion professionnelle. L'équipe du service apporte également une aide auprès des étudiants souhaitant réaliser un projet d'entreprise et développer leur esprit d'innovation et leur réseau.

1. NOS ACTIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER

✓ **Prenez rendez-vous avec une conseillère**

Vous souhaitez vous réorienter ? Vous avez déjà des pistes ? Le SUIOIP Entrepreneuriat peut dès septembre vous renseigner sur les formations qui peuvent vous accueillir sur le territoire.

Vous souhaitez retravailler votre projet ? Prenez rendez-vous avec une conseillère pour vous accompagner votre démarche !

Les conseillères d'orientation et d'insertion professionnelle vous reçoivent sur rendez-vous au 02 97 87 66 60 à Lorient et au 02 97 01 27 00 à Vannes.

✓ **Participez aux midi-stands, temps d'échanges ouverts à tous !**

Venez nous rencontrer au SUIOP, sans rendez-vous, à Lorient et à Vannes le mardi de 12h30 à 13h30.

✓ **Des conseils en 5' pour votre CV**

Les conseillères d'orientation vous donnent rendez-vous en distanciel le mercredi de 12h30 à 13h30 et apporteront tous les conseils nécessaires pour améliorer vos supports. Rendez-vous sur notre page pour prendre connaissance du calendrier Une photo professionnelle ?

En septembre, inscrivez-vous au shooting. Le service vous propose d'agrémenter votre CV avec une photo professionnelle.

✓ **Vous souhaitez rencontrer un professionnel ? Participez aux cafés pros**

Ces rendez-vous sont des temps d'échanges conviviaux et informels entre des professionnels et des étudiants. Un format court, 1h maxi sur la pause déjeuner, à la Maison des Étudiants du campus de Vannes et au SUIOIP à Lorient.

✓ **Vous avez un projet d'entrepreneuriat ? On vous accompagne !**

Vous avez un projet, une idée de création d'activité, d'entreprise ? Tout étudiant ou jeune diplômé (de moins de 3 ans) qui a envie de découvrir le domaine de l'entrepreneuriat est accompagné et aidé au sein d'un PEPITE : un Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat.

Sensibilisation, challenges, statut spécifique ... Le service a mis en place un cadre favorable pour permettre aux étudiants de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

2. NOS RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

✓ **Préparez votre projet, consultez nos ressources documentaires**

Info'avenir est une base de ressources documentaires utiles à la construction de son projet personnel et professionnel. Elle permet d'explorer les formations, les métiers, les études et leurs débouchés. (<https://suiiop.centredoc.fr/>)

✓ **Besoin d'un coup de pouce pour trouver un stage, un emploi ou une alternance ?**

Inscrivez-vous sur la plateforme Jobteaser. Retrouvez toutes les offres sur la plateforme. (<https://connect.jobteaser.com/>)

✓ **Vous souhaitez découvrir le devenir des diplômés et les poursuites d'études ?**

Consultez les livrets numériques ou rendez-vous sur la page dédiée à chaque formation rubrique « Documents ».

✓ Un stage à réaliser ? Venez retirer votre livret « Ma recherche de stage »

Le livret est disponible au SUIOIP pour tous les étudiants afin de vous accompagner dans la recherche de votre stage.

Retrouvez toutes nos informations et actualités sur le site de l'ubs : Formation / réussir ici / insertion professionnelle et orientation

Certification langue

Vous suivez une formation au sein de la Faculté LLSHS, vous avez la possibilité de passer des certifications en langue étrangère en anglais, allemand, espagnol, catalan, et chinois.

Pour obtenir des renseignements précis sur le calendrier, le coût, le niveau requis et/ou validé par chaque certification, consultez le site du Centre de Langues de l'UBS : (<http://www.univ-ubs.fr/fr/international/formations-en-langues/centre-de-langues.html>).

Ses bureaux se situent au deuxième étage du Paquebot si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires.

Pour chaque étudiant·e inscrit·e, la Faculté LLSHS a fait le choix de financer la certification CLES B2 (Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur) en Anglais et en Espagnol (niveau B2 dans le cadre du CECRL). Cette certification s'adresse plutôt à des étudiant·e·s en fin de cycle (Licence 3, Master 2, CPGE 2), et à des étudiant·e·s non spécialistes. Les inscriptions se font en ligne et vous serez prévenu·e·s via vos départements respectifs et via le site du Centre de Langues. Les étudiant·e·s qui ne valident pas le CLES B2 peuvent le représenter l'année suivante mais devront alors s'acquitter des frais d'inscription (55 euros en 2020-2021).

Parce que le TOEIC est une certification souvent demandée par les employeurs et qu'elle permet de valider un niveau C1 et C2, la Faculté le finance également pour les étudiant·e·s de Licence Pro, CPGE 2, Master 1 et 2, à condition d'avoir obtenu le niveau B2, c'est-à-dire 785 points, lors d'un test de positionnement. Vous serez informé·e·s de la date du test de positionnement via vos départements.

Plateforme « Orthodidacte »

L'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales propose à ses étudiants un outil de remédiation en langue française, la plateforme Orthodidacte, qui leur permet de travailler à leur rythme l'orthographe et la syntaxe.

En complément de certaines de leurs UE consacrées au développement de leurs compétences d'écriture et visant à l'acquisition de méthodes pour l'écrit et l'oral, cette plateforme cible la correction orthographique, indispensable pour un cursus réussi et pour une bonne insertion professionnelle.

Au programme : exercices à trous, écoute audio et retranscription, QCM sur un ensemble de problèmes orthographiques. De certains accents spécifiques en français en passant par

la concordance des temps jusqu'aux anglicismes et leurs équivalents français, les exercices regroupent des notions essentielles.

Après un test de positionnement évaluant les compétences initiales en orthographe, lexicale et syntaxe des étudiants, un parcours et un programme d'apprentissage adaptés au niveau de chacun seront proposés. Les étudiants peuvent alors se former à leur rythme, à l'université ou chez eux et dans les domaines de l'écrit qui correspondent à leurs besoins tout au long de l'année universitaire.

Les étudiants peuvent s'y connecter quand ils le souhaitent. Une utilisation régulière, entre 30 mn et 1 heure par semaine, est recommandée. Quatre niveaux sont proposés : du niveau 1 débutant au niveau 4, le plus élevé. La progression est prise en compte dans le cadre du cursus de l'étudiant même s'il part d'un niveau moyen.

Renseignements et inscriptions : florence.lhote@univ-ubs.fr

Le LANSAD au sein de l'UFR LLSHS

Cycle Licence

Année universitaire 2023-2024

LANSAD : **L**angues pour **S**écialistes des **A**utres **D**isciplines

Tous les étudiants inscrits en licence à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines doivent choisir une langue vivante dans le cadre de l'UEC Unité d'Enseignements Complémentaires.

Quelles langues peut-on choisir ?

Deux parcours :

- **parcours 0/ débutant** (si vous n'avez **jamais** étudié cette langue)
- **parcours 1/ confirmé** (langue déjà étudiée).

Selon votre goût, votre projet, votre année d'étude, votre filière, vous pourrez choisir entre les langues proposées dans le tableau ci-dessous.

Parcours 0/ débutant	Parcours 1/ confirmé
Allemand	Allemand
	Anglais
Breton	Breton
Catalan	
Chinois	Chinois
Espagnol	Espagnol
Italien	Italien
Portugais	
Russe	

N.B : il faut un minimum de 10 étudiants pour ouvrir un groupe de langue.

Les inscriptions pédagogiques s'effectuent début septembre via l'ENT (ipweb).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre.

Pour les étudiants de L2, l'inscription se fera **uniquement** sur les niveaux **02** (parcours débutant, langue débutée à l'université en L1) et niveaux **12** (parcours confirmé, langue déjà étudiée avant la L1).

Pour les étudiants de L3, l'inscription se fera **uniquement** sur les niveaux **03** (parcours débutant, langue débutée à l'université en L1) et niveaux **13** (parcours confirmé, langue déjà étudiée avant la L1).

Vous avez la possibilité de choisir une 2^e langue vivante dans le cadre des activités d'ouverture.

Pour les L2 et L3, ce choix n'est possible que si vous avez déjà étudié la langue en L1/L2.

Organisation de l'enseignement

Les cours se déroulent :

- **le mercredi** de 15h30 à 17h30 ou **le vendredi après-midi** de 13h30 à 15h30 ou de 15h30 à 17h30 **pour les étudiants de L1.**
- **le vendredi après-midi** de 13h30 à 15h30 ou de 15h30 à 17h30 **pour les étudiants de L2 et L3.**

Le planning des cours est disponible dans l'Espace Numérique de Travail (<https://ent.univ-ubs.fr/>), sous la rubrique organisation >planning étudiants > LLSHS > Lansad (langues)

Semestre 1 :

9 TD de 2h

Les cours commencent le mercredi 27 septembre et le vendredi 29 septembre 2023.

Examen Terminal : vendredi 8 décembre 2023.

Semestre 2 :

9TD de 2h

Les cours commencent le mercredi 17 janvier et le vendredi 19 janvier 2024.

Examen Terminal : vendredi 29 mars 2024.

Session 2 (rattrapage) : Vendredi 21 juin 2024.

Il s'agira d'un écrit pour les étudiants de L1 (d'un oral pour une langue étudiée dans le cadre des activités d'ouverture) et d'un oral pour les étudiants de L2 et L3.

Modalités de contrôle

Les étudiants **assidus** sont soumis à la règle du **contrôle continu et du contrôle terminal**. La note finale du semestre est composée de deux contrôles continus (compréhension et expression orale) et d'un examen terminal (compréhension et expression écrite).

La présence aux épreuves du contrôle continu est obligatoire.

Les étudiants **non assidus** sont soumis au seul contrôle terminal.

Dans le cadre des activités d'ouverture, les langues sont évaluées uniquement au contrôle continu.

Contacts

Secrétariat LANSAD : Karen LE DESSERT (karen.le-dessert@univ-ubs.fr)

Directrice du LANSAD : Frédérique Martin (frederique.martin@univ-ubs.fr)

Certifications de langues étrangères.

Vous suivez une formation à l'UFR LLSHS, vous avez donc la possibilité de passer des certifications en langue étrangère en anglais, allemand, espagnol, catalan, et chinois.

Pour obtenir des renseignements précis sur le calendrier, le coût, le niveau requis et/ou validé par chaque certification, consultez le site du Centre de Langues de l'UBS

(<http://www.univ-ubs.fr/fr/international/formations-en-langues/centre-de-langues.html>).

Ses bureaux se situent au deuxième étage du Paquebot si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements.

CONSIGNES DE SECURITE



En cas d'alarme incendie, l'enseignant responsable de sa salle de cours doit **obligatoirement** sortir et conduire ses étudiants jusqu'au point de rassemblement, situé à l'arrière du bâtiment dans le parc Youri Gagarine.

L'enseignant, à ce moment, endosse le rôle du guide-file et doit vérifier la présence de tous ses étudiants au point de rassemblement.

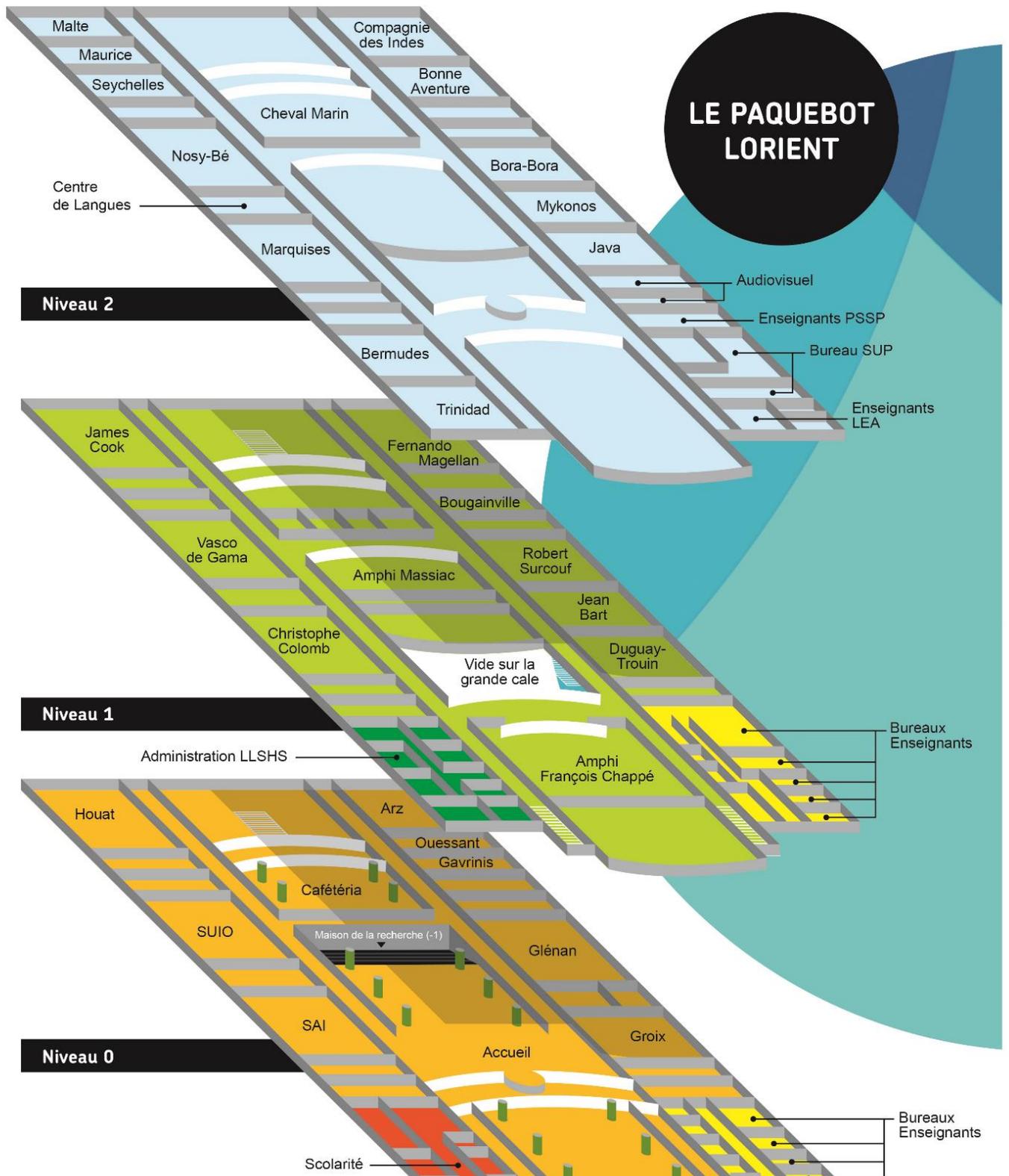
Les serre-files quant à eux se chargent de vérifier l'évacuation totale du bâtiment. Vous pouvez réintégrer votre salle uniquement après l'autorisation de la direction de l'unité de travail.

Pour information, assistant de prévention de l'unité de travail :
Alexandre HENOFF - Appariteur de la Faculté.

Faculté lettres,
langues, sciences
humaines &
sociales



Université Bretagne Sud



Faculté lettres,
langues, sciences
humaines &
sociales



Université Bretagne Sud

KERJULAUDE LORIENT

2^e étage

Informatique
Adriatique

Aral

Beaufort

Caspienne

Egée

Iroise

1^{er} étage

Informatique
Albatros

Cormoran

Macareux

Mouette

Petrel

Sterne

Rez-de-Cour

Bureaux
enseignants

WC

WC

Herman Melville

Pierre Loti

Salle de réunion
Colibri